



SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE

Communiqué de presse Conseil Municipal : démagogie et irrégularités

Lundi 25 novembre s'est tenu le Conseil Municipal au cours duquel, au travers du rapport 23, il a été proposé au vote à l'assemblée délibérante par Monsieur le maire :

- l'octroi du bonus attractivité mensuel à hauteur de 100 euros pour les agents de la Petite Enfance,
- la mise en place d'une prime SMAF pour les ATSEM à hauteur de 40 euros,
- l'augmentation de la prime SMAF existante pour les agents d'entretien et les agents de service de restauration du service Éducation, à hauteur de 40 euros également.

Monsieur le maire a ainsi affirmé en séance vouloir reconnaître l'engagement quotidien de ces agents et appuyé sur un effort financier considérable consenti par la majorité municipale.

Dans un premier temps, il convient de rappeler que le bonus attractivité est une mesure nationale financée à hauteur de 80% par la CAF. Comme le mentionne un très vieil adage : « il est toujours plus aisé d'être généreux avec l'argent des autres ».

Dans un second temps, il convient d'indiquer aux agents concerné.es et aux Stéphanois.es, que cette générosité apparente résulte du mauvais bilan issu de la mise en œuvre de l'index de l'égalité professionnelle du décret n°2024-801 du 13 juillet 2024.

La ville de Saint-Étienne a en réalité 3 ans pour corriger ces indicateurs défaillants en la matière avant de se voir opposées des pénalités financières par la Préfecture.

Les mesures retenues pour améliorer les données de ce premier bilan sont donc l'octroi du bonus attractivité pour les agents de la Petite Enfance, ainsi que l'octroi ou l'augmentation de la prime SMAF pour ceux de l'Éducation. **Il ne s'agit donc pas d'une volonté de reconnaissance de l'engagement de ces agents décidée par la majorité, mais bel et bien de la mise en œuvre d'une obligation légale pour tenter d'atténuer les effets d'une politique défaillante en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes à Saint-Étienne.**

Enfin, les agents et les Stéphanois.es seront intéressé.es d'apprendre que le respect des lois à la ville de Saint-Étienne relève encore aujourd'hui de l'utopie.

Si le vote de l'assemblée délibérante a été fait le 25 novembre après la consultation du CST le 7 du même mois, Monsieur le maire avait adressé un courrier aux agents (le 27 septembre pour Petite Enfance et 11 octobre pour Éducation) pour leur signifier sa décision, avec au passage le même sens de la démagogie et de « transformation » des réalités factuelles.

Les représentants du personnel et les élus du Conseil Municipal ont donc voté une décision déjà annoncée comme étant prise.

Sans doute est-ce là l'interprétation des mots démocratie et clarté politique par l'édile stéphanois.

Décidément, bien des choses vont devoir changer dans un avenir que l'on souhaite le plus proche.

Fait à Saint-Étienne le 27 novembre 2024.